

---

## Adresse de la société populaire de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Gournay (Seine-Inférieure), lors de la séance du 28 vendémiaire an III (19 octobre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 268;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17809\\_t1\\_0268\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17809_t1_0268_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

en dépit de toutes les factions et de toutes les intrigues et de répéter sans cesse avec vous. Vive la République et périssent les tyrans.

LEFEBVRE, *président*,  
BROC, *secrétaire*.

## g

[*La société populaire de Gournay, département de Seine-Inférieure, à la Convention nationale, du 15 vendémiaire an III*] (10)

Citoyens représentants,

Sans cesse attachés à connaître l'esprit dont est animée la Convention, lui seul fut toujours notre guide : sans jamais nous écarter des bornes que la loi nous a prescrites, nous nous sommes toujours laissés conduire par l'impulsion que vous avez donnée au gouvernement républicain : les manœuvres des intriguans n'ont jamais fait sur nous la moindre impression ; enfin la Convention sera toujours notre centre, notre espoir et notre égide.

Il fut un temps où nous gémissions de la prépondérance du féroce Robespierre, mais son règne affreux est anéanti avec son infâme vie, et bientôt grâce à votre énergie, la justice a attéré la barbarie. Continuez, dignes représentants, et soyez certains que les français ne se lassent pas de vous voir au poste où la liberté, la justice et l'équité président.

Pour la société populaire de Gournay.

STABEURALL, *président*,  
ANQUETIN, PEIRE, *secrétaires*.

## h

[*Les sans-culottes de la société populaire de Plauzat, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale, s.d.*] (11)

Guerre éternelle aux traîtres  
Mort aux tyrans  
Liberté      Égalité

Représentants du peuple français,

La société populaire de Plauzat instruite par votre bulletin du complot horriblement ourdi par les perfides Robespierre, Saint-Just, Couthon et leurs infâmes adhérents, a été frappée d'étonnement ; et l'âme républicaine de chacun de ses membres a frémi d'indignation et d'horreur.

Mais enfin, l'ambition machiavélique de ces hommes audacieux et pervers vient de périr avec eux...

O patrie ! quels monstres s'étoient donc engendrés dans ton sein ! en une nuit, ces âmes froides et cadavéreuses, t'auroient impitoyablement déchirée, dillapidée ! Mais le génie tutélaire de tes vrais et intrépides enfans, nous a encore une fois épargné cette affreuse calamité... Les barbares assassins ont subi la peine due à leurs forfaits inouïs. Leur tête criminelle est tombée sous le glaive de la loi... ils ne sont plus.

Braves représentants du peuple, agréez donc l'assurance civique de la satisfaction complète que nos cœurs ont éprouvée, en apprenant le prompt et juste châtiment du crime des mortels abominables qui avoient osé tenter de nous replonger dans l'esclavage, d'où votre énergie et votre courage infatigable nous ont sortis de nouveau.

Et vous, vertueux parisiens, qui avez si bien mérité de la patrie, ne vous découragez pas : que votre active et clairvoyante sollicitude ne cesse de veiller sur cette mère commune ; et d'écarter tous les dangers qu'elle pourroit courir encore... Et nous dirons tous avec transport, comme aujourd'hui nous le crions : haine implacable aux conspirateurs factieux, aux égoïstes mercenaires ; mort aux tyrans et aux traîtres... vive la Convention nationale, vive à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République démocratique.

GEORGE, *président*, DABEUF, *secrétaire*  
et une vingtaine de signatures.

## 2

**La société populaire de Dunkerque fait part à la Convention nationale qu'elle a armé et équipé un second cavalier, qui va partir pour aller rejoindre ses camarades de l'armée du Nord ; elle l'assure de son entier dévouement, qu'elle a toute sa confiance, qu'elle a toujours été et sera toujours son unique point de ralliement, et jure de ne jamais souffrir que qui que ce soit ose rivaliser avec elle ou attenter à l'autorité dont la nation l'a investie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (12).**

[*La société populaire de Dunkerque, département du Nord, à la Convention nationale, du 23 vendémiaire an III*] (13)

Représentants,

L'énergie et le courage que vous avez déployé dans les circonstances difficiles et critiques qui jusqu'à présent ont accompagné l'établissement

(10) C 322, pl. 1355, p. 15. Mention au *Bull.*, 29 vend. (suppl.) ; *M. U.*, XLV, 42.

(11) C 322, pl. 1355, p. 14, reçu le 17 vendémiaire.

(12) *P.-V.*, XLVII, 253-254. *Bull.*, 3 brum. (suppl.) ; *C. Eg.*, n° 799 ; *J. Fr.*, n° 754 ; *M. U.*, XLIV, 444.

(13) C 322, pl. 1355, p. 24.